

> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : servicepresse@iledefrance.fr

web : www.iledefrance.fr

Vers une tarification unifiée de la restauration scolaire dans les lycées franciliens

Séance plénière du Conseil régional 13-14 février 2014

Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile-de-France et Henriette Zoughebi, Vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives ont fait voter aujourd'hui par les élus régionaux un rapport sur la restauration scolaire. Il vise **une tarification plus juste, une meilleure qualité nutritionnelle et gustative, la lutte plus efficace contre le gaspillage alimentaire**. Sa mise en œuvre renforcera le service public de la restauration scolaire dans les lycées franciliens.

→ Vers un service public de restauration scolaire de qualité accessible à tous

Les objectifs sont multiples :

- **favoriser l'égal accès des lycéens à la restauration scolaire** en mettant en place progressivement une réforme tarifaire assise sur les ressources des familles, pour mieux lutter contre la précarité alimentaire.
- **Garantir au quotidien une qualité élevée des produits** pour renforcer l'attractivité des espaces de restauration collective et faire progresser le plaisir du bien-manger.
- **Développer la formation des personnels de restauration et la sensibilisation des élèves** pour les guider dans la constitution de repas équilibrés, et réduire le gaspillage alimentaire, grâce à des services adaptés aux besoins nutritionnels de chaque lycéen.
- **Faire progresser la gestion de la restauration scolaire** en modernisant et en simplifiant les modes de gestion.

→ La mise en place d'une tarification unique de la restauration scolaire

La nouvelle grille de tarification à 10 tranches, assise sur les revenus des familles, avec un tarif plancher à **1,50 euros** et un **tarif plafond à 4 euros** sera déployée de manière progressive **sur 4 ans** dans les 471 lycées franciliens. Pour la rentrée scolaire 2014, 1^{ère} année de la réforme, 2 départements seront ciblés avec un accompagnement sur le terrain aux lycées et aux familles : **la Seine Saint-Denis et le Val d'Oise**. Ce territoire à la fois urbain et rural regroupe **114 établissements et 57 000 demi-pensionnaires**.

→ La modernisation des demi-pensions

La modernisation via l'**acquisition des bornes de réservation** ou l'extension des installations existantes dans les cantines permettra de diminuer les temps d'attente pour les élèves, de mieux lutter contre le gaspillage alimentaire et de gérer de manière optimisée les stocks et quantité de repas servis. Elles simplifieront par ailleurs les modalités d'inscription et de gestion de la restauration scolaire, pour les établissements et la Région.

Pour **Henriette Zoughebi** : « *Au moment où de nombreuses familles sont en difficulté, je suis fière de porter au nom de la région cette réforme qui articule justice sociale et santé publique au service de la réussite des jeunes francilien-ne-s.* »

Repères :

- L'Île-de-France compte 471 lycées publics, près de 380 000 lycéens dans les Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) et plus de 270 000 demi-pensionnaires.
- **1^{ère} Région française à mettre en place cette mesure de Quotient Familial**
- Mesure déjà expérimentée dans 7 lycées franciliens :
 - o Paul Belmondo à Arpajon (91)
 - o Louis Blériot à Etampes (91)
 - o Léonard de Vinci à ST Michel sur Orge (91)
 - o Honoré de Balzac à Mitry-Mory (77)
 - o Jean Jaurès à Montreuil (93)
 - o Jean Moulin au Blanc mesnil (93)
 - o Simone de Beauvoir à Garches (95)

Contact presse :

Murielle Gillet – 01.53.85.57.33 murielle.gillet@iledefrance.fr